



BUREAU DE LA CLE DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES

Réunion du 13 janvier 2022

Locaux du SyAGE – 17 rue Gustave Eiffel – 91230 Montgeron

COMPTE-RENDU

Compte-rendu rédigé le 25 janvier 2022

Document rédigé par Héroïse RAMBAUD

Convocation

Le 13 janvier 2022 à 14h00, les membres du Bureau de la Commission Locale de l'Eau convoqués préalablement se sont réunis dans les locaux du SyAGE à Montgeron et en distanciel. La convocation à la présente réunion a été envoyée à l'ensemble des membres par mail en date du 16 décembre 2021. Un second courriel a été envoyé le 4 janvier 2022 à l'ensemble des membres du bureau de la CLE, dans lequel était joint le rapport du garant de la concertation préalable du public dans le cadre de la révision du SAGE de l'Yerres.

Présidence de la réunion

La séance est présidée par Monsieur Guy GEOFFROY, Président de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres.

Ordre du jour de la réunion

- Nouveaux membres et modifications au sein de la CLE
- Retour sur les derniers avis rendus
- Présentation du rapport du garant sur la concertation préalable du public dans le cadre de la révision du SAGE de l'Yerres
- Points divers

Liste des personnes présentes

COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX		Présence
Prénom-NOM	STRUCTURE	
Guy GEOFFROY	Maire de Combs-la-Ville	Présent
	Président de la CLE	
Romain COLAS	Président du SyAGE	Présent
Guy USSEGLIO-VIRETTA	SICTEU	Présent
	1^{er} Vice-Président de la CLE	
Jean-Marc CHANUSSOT	CCBRC	Présent
	2^{ème} Vice-Président de la CLE	
Marc CUYPERS	Maire de Crèvecœur-en-Brie	Présent
	3^{ème} Vice-Président de la CLE	
Luc SAUVIGNON	Maire Adjoint de Brie-Comte-Robert	Présent
COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS		
Claire GUILLOT-GAUTIER	Agence de l'Eau Seine-Normandie	Excusée
Grégory MOREAU	MISEN / DDT 77	Présent
Magali JOURNET	DRIEE IDF	Présente
COLLEGE DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS		
Serge GIBOULET	Fédération de Pêche de l'Essonne	Absent
Mireille FRIC	Essonne Nature Environnement	Présente
Mathieu BEAUDOIN	Chambre d'Agriculture de Région Ile de France	Excusé

Liste des personnes également présentes

Héloïse RAMBAUD

Animatrice CLE SAGE Yerres

Ouverture de séance

La réunion est présidée par Monsieur Guy GEOFFROY, Président de la CLE.

Monsieur GEOFFROY ouvre la séance après avoir remercié les personnes présentes. Il expose ensuite l'objectif principal de cette séance, qui est de présenter le rapport du garant sur la concertation préalable du public dans le cadre de la révision du SAGE de l'Yerres qui s'est déroulée du 22 octobre au 25 décembre 2021. Il rappelle qu'il s'agit d'une démarche nouvelle et innovante, très peu appliquée pour le moment sur le territoire national.

Monsieur Geoffroy donne ensuite la parole à Héloïse RAMBAUD, animatrice du SAGE de l'Yerres, afin qu'elle présente les différents points à l'ordre du jour.

Nouveaux membres et modifications au sein de la CLE

Mme RAMBAUD présente les dernières évolutions au sein de la composition de la CLE :

- Préfecture d'Ile-de-France : Madame Magali JOURNET représente le Préfet de la Région Ile-de-France à la suite du départ de Madame Marie-Laure Hérault ;
- Conseil Départemental du Val-de-Marne : Monsieur Patrick FARCY rejoint la CLE suite au départ de Monsieur Didier GUILLAUME ;
- Conseil Régional d'Ile-de-France : Madame Sylvie CARILLON a été réélue pour représenter le Conseil Régional.

M. MOREAU indique que le nouvel arrêté portant modification de la composition de la CLE du SAGE de l'Yerres au regard des évolutions ci-dessus est en cours de signature au sein de la Préfecture de Seine-et-Marne. Il s'excuse du retard que prend l'approbation de cet arrêté, qu'il a rédigé en novembre 2021 (*NB : l'arrêté avait été égaré en Préfecture, au moment de la diffusion de ce compte rendu, il est à présent signé et a été diffusé au RAA du site de la Préfecture ainsi que sur Gest'Eau*).

Retour sur les derniers avis rendus

Mme RAMABUD présente les différents avis consultatifs de la CLE sur des projets d'aménagement du territoire et des documents de planification émis depuis octobre 2021. Elle évoque également les derniers Porter-A-Connaissance du SAGE transmis dans le cadre de révision de PLU, ainsi que les différents dossiers reçus pour avis depuis le début de l'année 2022 qu'il reste à traiter.

M. MOREAU précise que la consultation de la CLE sur le projet de DAE (dossier d'autorisation environnementale) ZAC des sources de l'Yerres sur la commune de Rozay-en-Brie n'entre pas dans le cadre de l'instruction du dossier en préfecture. Il s'agit d'une pré-consultation informelle de la CLE dans le cadre de discussions en amont de la demande d'autorisation par le pétitionnaire.

M. GEOFFROY confirme que la CLE peut donner des avis informels sur des projets en amont des procédures d'instruction puis être sollicitée pour rendre des avis dans le cadre de l'instruction des dossiers.

Mme FRIC s'interroge sur le fait que tous les avis transmis par la CLE ne soient pas transmis aux membres du bureau. Elle questionne également le fait que le bureau de la CLE ne se réunisse pas pour échanger et fournir des avis sur tous les projets d'aménagements (en particulier les demandes de certificat d'urbanisme et les permis de construire).

Mme RAMBAUD rappelle qu'actuellement, le bureau de la CLE ne se réunit que pour transmettre des avis sur les Dossiers Loi sur l'Eau (régime d'autorisation principalement et parfois déclaration) transmis par la DDT dans

le cadre de la procédure d'instruction des dossiers. Concernant les permis de construire et certificats d'urbanisme, ce sont les communes qui sollicitent la CLE pour avis sur les projets.

M. GEOFFROY explique que lors de la mise en place de la CLE, il avait été décidé que le bureau serait missionné pour rendre des avis sur les Dossiers Loi sur l'Eau. Pour les permis de construire et certificats d'urbanisme, la CLE est pétitionnée par les services urbanismes pour rendre des avis consultatifs, mais le bureau de la CLE n'a pas obligation de rendre un avis formel. Il indique que, par ailleurs, le temps pour donner un avis sur des Dossiers Lois sur l'Eau est plus long que sur des permis de construire ou certificats d'urbanisme.

M. MOREAU rappelle que l'article 5 du règlement de fonctionnement de la CLE décrit très précisément le rôle du bureau de la CLE et invite Mme FRIC à consulter ce règlement. Il indique la position de la DDT sur le sujet : les avis de la CLE sur des permis de construire ou des certificats d'urbanisme sont de l'ordre d'une assistance et ne sont pas formels.

M. GEOFFROY note que le dispositif des avis du SAGE est arrivé à un stade où il est bien connu par les communes. Ces dernières sollicitent la CLE pour des dossiers bien en amont alors que la procédure n'est pas obligatoire et de plus en plus de pétitionnaires tiennent compte des éléments du SAGE et des remarques de la CLE dans leurs dossiers. M. GEOFFROY constate que c'est une avancée très positive. Il rappelle qu'il y a quelques années, beaucoup de dossiers lois sur l'eau étaient présentés pour avis au bureau de la CLE, avec parfois des incompatibilités flagrantes avec le règlement du SAGE.

Présentation du rapport du garant sur la concertation préalable du public dans le cadre de la révision du SAGE de l'Yerres

Mme RAMBAUD présente le rapport bilan du garant de la concertation préalable du public sur la révision du SAGE de l'Yerres. Après avoir brièvement rappelé le contexte de la concertation et le rôle du garant de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public), elle développe les points suivants :

- Dates clés de la concertation ;
- Moyens mis en œuvre ;
- Organisation et déroulé de la concertation ;
- Résultats de la concertation ;
- Avis du Garant sur le déroulé de la concertation et recommandations.

Mme FRIC félicite la CLE et son Président, M. GEOFFROY, les équipes du SyAGE, ainsi que le garant pour le travail mené.

M. GEOFFROY salue l'implication du SyAGE et de ses Présidents successifs, M. CHAMBARD et M. COLAS, qui sont des partenaires incontournables pour la mise en place et le suivi du SAGE. Il rappelle que la CLE et le SyAGE travaillent en équilibre parfait depuis 20 ans, et que la contribution du SyAGE et de son Président dans la concertation préalable est à souligner.

M. COLAS remercie M. GEOFFROY et s'excuse car il doit quitter la réunion. Il conclut en réaffirmant qu'il existe une excellente collaboration entre la CLE et le SyAGE.

M. USSEGLIO-VIRETTA indique que, concernant la proposition d'offrir des « carottes » pour améliorer la participation aux réunions publiques ou d'information, il ne voit pas ce qui peut être offert aux participants. Il y a eu, selon lui, suffisamment de moyens mis en œuvre pour diffuser l'information et intéresser les gens.

M. GEOFFROY constate également qu'il est difficile d'améliorer la participation avec tous les moyens déjà mis en place. Il indique que la CLE s'appuie autant qu'elle peut sur le milieu associatif, qu'elle considère comme un véritable partenaire.

Mme FRIC répond que le réseau associatif a son rôle à jouer. Il est bien accueilli par le SyAGE et la CLE mais n'est pas considéré comme un partenaire à part entière. Mme FRIC remarque que beaucoup de communes n'ont pas joué le rôle de diffuseur de l'information qu'elles avaient à jouer, ce qui n'est, selon elle, pas normal. Elle constate par ailleurs que certains élus de ces communes sont des membres de la CLE ou des représentants du SyAGE. Elle indique que certaines communes ont besoin d'être stimulées et propose de mettre en place un réseau de partenaires du bassin versant qui créerait une certaine émulation.

Mme FRIC remarque également que les Maires ne se considèrent pas forcément en première ligne sur le sujet de la ressource en eau. Elle note que les stands éphémères auraient pu être réalisés avec les associations et

conclut en ajoutant que la CLE et le SyAGE ont des voies de progrès à faire en matière de concertation, sur un esprit constructif.

M. GEOFFROY remercie Mme FRIC pour son intervention et déclare que toutes les idées sont bonnes à proposer pour améliorer le relai de l'information.

M. CHANUSSOT fait écho à ce qui a déjà été rapporté en citant le forum de Fontenay-Trésigny, où peu de personnes étaient présentes. Il constate que globalement lors d'élection il y a également beaucoup de personnes qui ne participent pas. Il propose de constituer des relais au sein des communes : avoir un conseiller par commune qui diffuse les informations du SyAGE et de la CLE.

M. CUYERS indique que sa commune, Crèvecœur-en-Brie, a diffusé l'information concernant la concertation préalable du public, mais que les gens ne se sont pas sentis très concernés. Il note que les élus sont pourtant les plus concernés par le projet de révision du SAGE et que la majorité des membres de la CLE sont des élus. Selon lui, le problème est que le grand public n'est pas impliqué par ce type de projet, et même en communiquant davantage, il ne s'agit par d'un sujet de préoccupation principal pour les gens.

M. GEOFFROY rejoint l'avis de M. CUYERS. Il propose d'adresser une synthèse du travail mené sur la concertation préalable du public pour la révision du SAGE de l'Yerres avec les remarques émises lors de la réunion d'aujourd'hui à l'ensemble des intercommunalités qui ont délégués la compétence GEMAPI au SyAGE. L'objectif serait de solliciter de leur part une participation plus nombreuse lors des prochains événements de concertation de la CLE et du SyAGE.

M. GEOFFROY estime que les Présidents des intercommunalités auraient à cœur de diffuser cette synthèse à leurs élus. Il indique que cela pourrait favoriser des avancées sur tout ce qui a été cité précédemment concernant la diffusion de l'information et la meilleure mobilisation des élus locaux.

M. USSEGLIO-VIRETTA remarque que les communes pourraient faire paraître la synthèse dans leurs bulletins municipaux, sites et journaux pour que les habitants puissent aussi la consulter.

M. GEOFFROY trouve la remarque de M. USSEGLIO-VIRETTA pertinente et complémentaire à son idée initiale. Il indique que le simple fait d'indiquer dans les bulletins municipaux que les résultats de la concertation sont disponibles sur le site du SyAGE permettra à d'avantage d'habitants de s'intéresser au projet de révision du SAGE.

Mme FRIC constate que le sujet des nappes phréatiques n'apparaît pas assez dans le rapport, alors qu'il est important.

La CLE rappelle de ne pas laisser de côté le sujet des nappes phréatiques dans la révision du SAGE.

Concernant la deuxième recommandation du garant « Mieux mobiliser les élus locaux », M. GEOFFROY indique que cette préconisation était un des risques positifs à encourir. Il note que si la CLE n'avait pas fait appel au garant de la CNDP, il n'y aurait pas eu toutes les remarques et recommandations du rapport qui s'appliquent non seulement pour le projet de révision du SAGE mais aussi plus globalement à l'ensemble des projets du SyAGE et du territoire. Selon lui, ce constat n'est pas péjoratif mais factuel et la concertation préalable pour la révision du SAGE de l'Yerres en est la démonstration. Ce constat du garant traduit la difficulté majeur d'un système démocratique comme le nôtre.

Concernant la première recommandation du garant « Renforcer le droit à l'information, la communication et la concertation » et la proposition que la CLE soit signataire de la Charte de la participation du public portée par la CNDP, M. GEOFFROY remarque que la charte peut être très utile pour inviter les élus à faire le maximum pour se mobiliser, représenter le peuple et être le relai de l'information auprès des habitants.

Concernant la cinquième recommandation du garant « Rester vigilant aux attentes et proposition des habitants, associations et collectifs » et la proposition de classer la partie amont de la Vallée de l'Yerres, une demande de complément d'information est émise sur la proposition.

Mme FRIC indique que la Vallée de l'Yerres et ses paysages sont classés en loi paysage 1930, la plus haute protection de patrimoine naturel.

M. GEOFFROY et M. CUYERS remarquent qu'à leur sens, l'ensemble de la Vallée a été classée.

Mme FRIC précise que la Vallée a été classée à titre patrimonial et environnemental, les deux volets étant complémentaires. Elle indique qu'elle enverra le dossier sur le classement de la Vallée à Mme RAMBAUD.

Points divers

M. GEOFFROY remercie l'ensemble des membres du bureau qui sont intervenus pendant la réunion. Il demande aux personnes présentes s'ils ont d'autres remarques avant la fin de la réunion.

Mme RAMBAUD propose un ordre du jour pour la réunion de la CLE prévue le 19 janvier 2022 :

- Nouveaux membres et modifications au sein de la CLE ;
- Retour sur les derniers avis rendus ;
- Présentation du rapport du garant sur la concertation préalable du public dans le cadre de la révision du SAGE de l'Yerres ;
- Point d'avancement sur le PAPI de l'Yerres ;
- Points divers.

L'ensemble des membres du bureau présents valide l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE.

M. GEOFFROY propose d'inviter le garant de la concertation de la CNDP à la prochaine réunion de la CLE.

L'ensemble des membres du bureau est favorable à cette démarche.

M. GEOFFROY remercie à nouveau les participants et clôt la séance à 15h50.